

Construire à moindre coût tout en offrant un cadre de vie des plus plaisants : la COPROLO-Cressy l'a fait

Autor(en): **Clémentçon, Patrick**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **81 (2009)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-144910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Construire à moindre coût tout en offrant un cadre de vie des plus plaisants: la COPROLO-Cressy l'a fait.

La société coopérative d'habitation COPROLO-Cressy a construit deux élégants immeubles entre 2004-06 à Cressy, dans un quartier où il est interdit de bâtir des édifices de plus de trois niveaux. Une contrainte certes intéressante sur le plan de l'échelle du quartier, mais qui induit en général des coûts de construction plus élevés.

Ce constat est donc à l'origine de la recherche permanente d'une optimisation du projet afin d'en diminuer les coûts sans pour autant nuire aux qualités exigées par le maître de l'ouvrage, dont le programme était plutôt ambitieux: surface généreuse pour les séjours (35 m²), des cuisines habitables avec coin repas et des prolongements de l'habitat sur l'extérieur (balcons, terrasses, jardins), un certain nombre d'appartements devant, le cas échéant, permettre de loger des personnes à mobilité réduite.

Economie du projet

La compacité des volumes bâtis et le recours à des façades «monolithiques» contribuent aussi à baisser les coûts de construction de manière significative. Dans le même ordre d'idée, le garage est implanté entre les immeubles pour simplifier les structures et pour permettre une ventilation naturelle traversante à l'aide d'un puits de lumière traité en bac planté de bambous. Les appartements

situés de part et d'autre des cages sont accessibles directement, alors que les logements de 5 pièces en duplex compris dans la partie centrale des immeubles sont desservis, au rez-de-chaussée, latéralement (ou par le garage et les caves par une pièce «disponible» au sous-sol) et à l'étage, par la toiture aménagée et un dégagement vitré en descendant dans le logement. Chaque appartement bénéficie d'un espace extérieur généreux: balcon pour les extrémités, jardin «privatif» avec réduit pour les plain-pied, terrasses végétalisées et couvertes pour les attiques.

D'une manière générale, des cloisons mobiles, des armoires pouvant être déplacées, des espaces de dégagement et de rangement importants ont été prévus afin de faciliter la polyvalence dans l'appropriation de l'habitat en fonction des besoins et des divers modes de vie. Quant aux installations techniques, elles ne présentent pas de particularités, si ce n'est que la production de chaleur est garantie par le réseau à distance «CADIOM», que le chauffage, à basse température, se fait par le sol et que le préchauffage de l'eau chaude sanitaire est réalisé par des capteurs solaires.

Privilégier la convivialité par une typologie innovante

La typologie innovatrice et le nombre restreint de cages d'escalier – ascenseur découlent ainsi de la volonté de valoriser les surfaces utiles au détriment des surfaces de circulation habituelles en exploitant pleinement le volume construit. L'ambiance de l'ensemble constitue un autre paramètre important qui a été pris en compte sur le plan conceptuel. Les nombreux dispositifs introduits participent de l'idée que la convivialité doit et peut aussi être favorisée par l'architecture. Par ailleurs, cette option est complétée par la progression diffuse des «privacités» en évitant le passage brutal d'un statut à l'autre. En ce sens, l'accessibilité à la plate-forme de l'espace central est «ouverte» au public, mais elle n'est pas suscitée depuis la rue (mur et différence de niveau).

L'implantation en vis-à-vis des immeubles définit ainsi un espace extérieur favorisant les rencontres et les échanges, des séjours et des espaces en prolongement qui se font face et s'ouvrent sur l'intérieur de l'îlot, alors que les distributions et les accès aux logements sont rejetés sur le pourtour de la parcelle. Dans le même esprit, les buanderies ne se trouvent pas au sous-sol, mais elles sont positionnées en attique.



L'espace extérieur entre les deux immeubles, avec place de jeux pour les enfants et des bancs pour faire causerie.

Texte: **Patrick Cléménçon**